



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mercredi 05 Avril 2023**

N°23-40

OBJET : Etude d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la transition des modes de déplacements et de stationnements sur le Grand Site « des Salines à la Baie des Anglais » - Action A.3 - Adoption du Plan de financement

Président de séance : **Monsieur Robert DULYMOIS**

Secrétaire de séance : **Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 05 Avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h00 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Dossiers Finances

1. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Principal
2. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Annexe CFME
3. Présentation du Compte de gestion 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
4. Affectation des résultats 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal
6. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Annexe CFME
7. Validation de plans de financements

Dossiers Ressources Humaines

8. Création de postes
9. Subvention COS/PNRM 2023

Dossier Animation du Territoire

10. Création de tarifs de ventes de prestations du PNRM

Désignation Représentant PNRM

11. Désignation d'un représentant du PNRM à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois

Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ Membres Titulaires : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr J. MONFORT(Diamant) - Mr D. DE LEPINE (Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds Saint Denis) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) - Mr J. THABAR (Gros-Morne) - Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) - Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) - Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) - Mr R. DULYMOIS(Robert) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) - Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) - Mr J. ELISABETH(Sainte Luce) - Mr E. JULTAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) - Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr F. ISMAIN à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba).
→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière-Salée) à Mr J. MONFORT(Diamant) - Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) - Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr E. JULTAT (Schoelcher) - Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMOIS(Robert).

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames K. BERNABÉ – S. NORCA – L. BEAULIEU - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL.
→Communes : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) ;
→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Absents excusés : Mmes M-A RAVIN et F. CARIUS (CTM) - L. BESUBE (Ajoupa Bouillon).
Messieurs B. BABIN (Bellefontaine) - A. BIRON (Case Pilote) - Mr J. DOMERGUE(François).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°21-139-1 du 13 Avril 2021 de l'Assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique confiant au Parc Naturel Régional de la Martinique la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Opération Grand Site « des Salines à la Baie des Anglais »,
- Vu** la délibération n° 21-47 du Comité en sa séance du 27 Octobre 2021 relative au vote du budget prévisionnel 2021-2024 de l'opération Grand Site (OGS) « Des Salines à la Baie des Anglais »,
- Vu** la délibération n°23-24 du Comité en sa séance du 5 avril 2023 portant vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal,

Considérant que l'Opération Grand Site (OGS) « Des Salines à la Baie des Anglais » mise en œuvre par le Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM) par délégation de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) entre dans sa phase opérationnelle,

Considérant que l'OGS réunit le 08 Juillet 2022, a validé le principe du lancement d'une étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la transition des modes de déplacements et stationnements sur le Grand Site « Des Salines à la Baie des Anglais » portée par le PNRM. Cette validation s'est faite sur la base du programme d'actions proposé par l'étude stratégique de programmation de l'OGS réalisée par la CTM,

Considérant que cette étude s'intègre dans la mise en œuvre du programme d'actions de l'Opération Grand Site, qui a pour objectif de mieux maîtriser la fréquentation du site en réduisant notamment l'impact des véhicules sur le périmètre de la Grande Anse des Salines,

Considérant qu'il s'agira dans un 1^{er} temps, d'établir un état des lieux de la fréquentation, puis de proposer des zones de stationnement (parking relais), ainsi que de nouvelles modalités d'accès et de déplacements doux et peu impactant sur l'environnement et les paysages. Ceci en élaborant un schéma de transition « Plan de déplacement » permettant de planifier, mettre en œuvre et accompagner le changement des pratiques/usages,

L'objectif étant de réduire la pression du flux de véhicules sur la plage de la Grande Anse des Salines, et restituer cet espace à la nature, sachant que la capacité actuelle est estimée à 500 véhicules (en cas de forte affluence). A terme, les véhicules individuels n'auraient donc plus d'accès direct à la plage et devraient être stationnés en retrait du site, dans des parkings-relais à définir et aménager,

Considérant que l'étude de faisabilité permettra de définir les modalités techniques et financières de la mise en place de modes de déplacements doux (navettes terrestres et/ou maritimes, vélos électriques et alternatifs...) et la création d'aires de stationnements relais (identification des sites, infrastructures, aménagements),

Le plan de financement de cette étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la transition des modes de déplacements et stationnements sur le Grand Site « Des Salines à la Baie des Anglais » est prévu pour un montant total de 96 457,00 € TTC,

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur le plan de financement présenté pour l'Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la transition des modes de déplacements et de stationnements sur le Grand Site « Des Salines à la Baie des Anglais ».

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Approuve le plan de financement proposé pour l'étude d'Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la transition des modes de déplacements et de stationnements sur le Grand Site « Des Salines à la Baie des Anglais » - Action A.3, comme indiqué ci-après :

OPERATION GRAND SITE « Des Salines à la baie des Anglais »	
Action A.3 – Année 2023	
PARTENAIRES	MONTANT (€)
ETAT (ADEME) – Appel à Projets Qualité de l'Air – 70%	67 519,90
CTM (Programme Territorial de Maîtrise de l'Energie - PTME) – 30%	28 937,10
TOTAL (TTC)	96 457,00

Article 2

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette étude.

Article 3

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget en cours.

Article 4

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le mercredi 05 avril 2023

Le Président,

Félix ISMAÏN



SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL
REGIONAL DE LA
MARTINIQUE
DE COLLECTIVITES TERRITORIALES


Val 5/06/23

